



Tribunes



Analyse de Vincent Prévité, practice leader retraite chez Optimind, société indépendante de conseil en actuariat

Les comptes notionnels, sauveurs du système par répartition ?

Comment substituer les comptes notionnels au régime de base de retraite de la Sécurité sociale ? Des simulations montrent que ce système entraîne une homogénéité des taux de remplacement entre les catégories socioprofessionnelles, mais également une baisse de ces taux.

Le système de retraite français va connaître une réforme d'envergure en 2010. Le COR a proposé divers scénarios et hypothèses pour cette réforme. L'une d'elle, particulièrement novatrice pour la France, est l'introduction d'un régime par comptes notionnels pour le régime de base. Les droits au système de retraite français sont actuellement déterminés selon deux principes fondamentaux : le calcul par annuités et le calcul par points. Les régimes par annuités sont des régimes à prestations définies, l'assuré peut estimer le montant de sa future pension en fonction des conditions de son départ à la retraite. Une formule retenue par la plupart des régimes de base en France, notamment par la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS). Ici, le montant de la pension est égal au produit du salaire de référence, d'un coefficient appelé taux de liquidation et du rapport entre la durée d'assurance validée et la durée d'assurance de référence. Le taux de liquida-

tion est plafonné à 50 % et peut être minoré ou majoré en fonction du respect ou non des conditions requises. Pension = Salaire de référence x durée / durée maximum x taux de liquidation.

Les régimes par points sont des régimes à cotisations définies : l'assuré sait combien il cotise, mais ne sait pas combien il percevra. Les régimes de retraite complémentaire (Agirc, Arrco et Ircantec par exemple) sont des régimes par points. Chaque année, les cotisations des actifs sont converties en points de retraite en divisant les cotisations contractuelles par le prix d'achat du point. Les cotisations versées correspondent à un taux de cotisation que multiplie le salaire soumis à cotisation. A la liquidation des droits, les points cumulés dans la carrière sont convertis en euros en considérant la valeur de service du point : pension = nombre de points acquis x valeur de service du point.

Solution de remplacement du régime de base actuel (hors retraites complémentaires), le système des comptes notionnels permet d'ajouter une dose de capitalisation en associant un capital virtuel à chaque cotisant, tout en maintenant le principe de répartition. Adopté par la Suède ou l'Italie, ce système permet d'équilibrer les cotisations des actifs avec les prestations versées aux retraités, et ce, en différenciant chaque génération. L'effort financier effectué par les assurés cotisant davantage, ainsi que l'évolution de l'espérance de

vie sont mieux intégrés.

Concrètement, un compte individuel est rattaché à chaque assuré, alimenté par ses cotisations. Celui-ci est revalorisé chaque année suivant différentes hypothèses d'indices permettant un pilotage sur le long terme : évolution du PIB ou de la masse salariale par exemple. Le montant de la pension est proportionnel à ce capital virtuel au moment du départ en retraite. Le coefficient de conversion capital/pension est assimilable à la liquidation d'un capital constitutif de rente viagère. Il dépend ainsi de deux types de facteurs : générationnels (âge effectif de départ en retraite et espérance de vie du néo-retraité) et externes (taux de revalorisation pendant la retraite et taux de rendement escompté du capital virtuel).

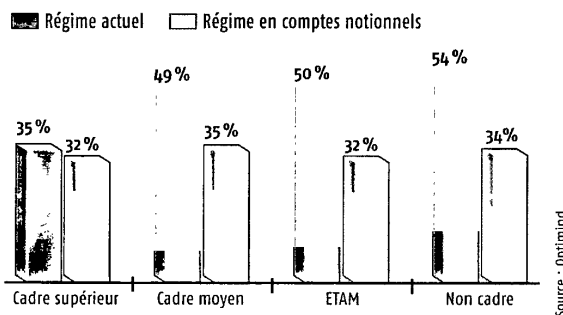
En laissant de côté la problématique d'équilibre de la Cnav, quel serait l'impact de ce système sur le taux de remplacement (montant de pen-

sion/montant du salaire) ? Le niveau de ce taux dépend du profil du salarié au sein des deux systèmes. Ainsi, en prenant quatre profils différents liquidant leur retraite à taux plein (cotisations équivalentes pour les deux régimes), les taux de remplacement sont dans tous les cas inférieurs en utilisant les comptes notionnels (voir graphique).

HOMOGENÉITÉ

On constate aussi que les taux de remplacement sont similaires entre catégories de travailleurs, l'effort financier effectué par le salarié rentrant en compte dans le calcul de la pension. Le capital virtuel du système de comptes notionnels joue ainsi son rôle. A l'opposé, le système actuel mène à des écarts significatifs de taux de remplacement entre les catégories socioprofessionnelles. Ceci résulte de la formule de calcul de la pension, qui correspond à la moitié du salaire annuel moyen

Taux de remplacement par catégorie



En commençant une carrière aujourd'hui, une personne pourra prétendre au taux de remplacement ci-dessus. En 2050, avec le régime des comptes notionnels, les taux de remplacement seraient moins élevés et plus homogènes qu'avec le système actuel.



sur 25 ans limité au plafond annuel de la Sécurité sociale. Ainsi, la partie du salaire supérieure au plafond ne sera pas prise en compte dans ce calcul, ce qui entraîne de plus fortes disparités de taux entre les catégories. La comparaison entre les deux systèmes fait apparaître une diminution plus faible du taux de remplacement pour les catégories les plus aisées (-3 points pour les cadres supérieurs contre -20 points pour les non-cadres). Là où les taux de remplacement sont uniformes pour le régime en comptes notionnels, le régime actuel conduit donc à des disparités notables. Pour l'ensemble des catégories, le taux de remplacement diminue dans le régime en comptes notionnels par rapport au régime actuel. Ceci s'explique par la prise en compte de l'espérance de vie des retraités. Le régime actuel est basé sur le passé (salaire annuel moyen), tandis que le régime en comptes notionnels porte également sur la durée de vie future des retraités.

À l'heure où l'objectif est au retour à l'équilibre des caisses de retraite, le remplacement du système actuel par un régime en comptes notionnels constitue une voie de réflexion supplémentaire, en complément des pistes liées aux paramètres du régime par répartition (montant des pensions, durée et niveau de cotisation, âge de départ). Mais il faudrait contrebalancer la baisse des taux de remplacement par d'autres réformes, afin de préserver le montant des pensions. Enfin, au-delà des seuls équilibres financiers, le bénéfice potentiel d'un tel bouleversement ne pourra s'apprécier qu'une fois intégrés les investissements initiaux, notamment humains et informatiques, nécessaires à sa mise en application. •